



**Réponse de Madame la Ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, à la question parlementaire n° 7695 des honorables Députés François Benoy et Jessie Thill concernant la modernisation des cérémonies civiles de célébration de mariage et de partenariat**

Pour l'heure, 32 communes ont eu recours à l'article 29*bis* de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et ont, par ce fait, offert à leurs citoyennes et citoyens la possibilité de célébrer leur mariage ou partenariat civil dans un cadre plus individualisé en leur offrant un choix de lieux adaptés et conviviaux autres que la maison communale.

Parmi les lieux précités, ont été choisis des centres culturels, des salles de fêtes ou encore des châteaux.

Voici une liste qui reprend les communes qui ont profité des nouvelles dispositions légales avec les lieux choisis par voie de délibération du conseil communal et que j'ai déjà approuvés :

1°	Bech	Salle communale à Bech, Place de l'étang en face de la mairie à Bech, Centre culturel Hanner Bra à Bech, Veräinsbau à Altrier et Veräinsbau à Hemstal
2°	Bettembourg	KulTourhaus
3°	Berdorf	A Schmadds (salle principale + foyer), A Weewesch (salle 1 <sup>er</sup> étage), Maartbësch (place pour fêtes publiques), amphithéâtre Breechkaul et Aquatower
4°	Bertrange	Centre Atert et Centre Bureck (Duerfgaard inclus)
5°	Biwer	Centre culturel Fancy, Salle du rez-de-chaussée de la résidence "Am Théilenhaus " et Cour de la maison communale et jardin
6°	Bourscheid	6 salles de fêtes + château-fort de Bourscheid
7°	Bous	Sport- a Kulturzentrum, sis rue de Stadtbredimus
8°	Colmar-Berg	Grande salle du centre culturel et cour extérieure adjacente au centre culturel
9°	Dippach	Parc communal derrière la Mairie, salle de musique au niveau de la Mairie, salles des fêtes des centres culturels de la commune
10°	Dudelange	Kiosques (Place Hôtel de Ville, Place Marc Zanussi parc Le'h), petit auditoire du centre culturel "opderschmelz", Pomhouse au CNA, ancien château d'eau ARBED au CNA
11°	Esch-sur-Sûre	Château d'Esch-sur-Sûre, place publique "An der Driicht" à Lultzhausen, Salle des fêtes à Eschdorf et Centre culturel et sportif à Heiderscheid
12°	Feulen	Salle "Musée" au rdc du centre culturel Hennesbau à Niederfeulen
13°	Fischbach	Centre Polyvalent à Schoos
14°	Frisange	Salles "Von Kempt" et "Waldecker" au château d'Aspelt
15°	Grevenmacher	Cave de la Zéintscheier, Jardin d'Osbourg à Grevenmacher, Salle de concert dans la Maison d'Osbourg à Grevenmacher
16°	Hesperange	Foyer du centre multifonctionnel CELO et Centre Nicolas Braun



17°	Helperknapp	Ancienne mairie et CISBOAT à Boevange/Attert ; Stand de tir, terrain de football (local sociétaire), Veräinsbau Koll, Hall des Sports et Ecole à Brouch ; Festsall Scheier à Buschdorf ; Koschteschbau et CISTU à Tuntange
18°	Kiischpelt	Galerie d'art "Konsthaus" à Lellingen et Pavillon sur la place publique à Kautenbach
19°	Mondercange	Centres culturels "Beim Nëssert" et "Arthur Thinnes", Place publique dite « Duerfplaz », Centre « a Bosselesch »
20°	Pétange	Salle polyvalente "Um Späicher" au 2e étage du centre WAX
21°	Reckange-sur-Mess	Centre de rencontre Ehlinge et centre culturel Pëtzenhaus
22°	Reisdorf	Grande salle du Centre Polyvalent, Préau de l'Ecole fondamentale cycle 1-2
23°	Remich	Edifice au n°1, rue Neuve à Remich, dit « Al Schoul »
24°	Saeul	Chapelle désacralisée de Kapweiler
25°	Schengen	Caves et salle à l'étage de l'ancienne mairie à Bech-Kleinmacher avec alentours
26°	Steinfort	Villa Collart
27°	Troisvierges	Chalet « Grillplatz » à Troisvierges
28°	Useldange	Enceinte du château et centre culturel
29°	Vianden	Château de Vianden, Plateau devant le "Hockelstuer", Station supérieure du télésiège, Place du Belvédère, Platesformes au camping Deich, Parc municipal, Terrain de football "am Komp", Musée Victor Hugo, Centre culturel Larei & "Dicksgärtchen"
30°	Waldbredimus	Centre culturel Jos Rennel
31°	Weiswampach	Centre culturel à Weiswampach, Salle des fêtes à Binsfeld, Salle des fêtes à Holler, Salle des fêtes à Beiler et tente +jardins communautaires +digue près du lac inférieur situés au centre de loisirs à Weiswampach
32°	Wiltz	Enceinte du Château de Wiltz

Jusqu'à présent, je n'ai pas encore refusé l'approbation de nouveaux lieux de célébration. Il convient d'ajouter que mes services sont à disposition des autorités communales pour les conseiller sur la conformité des lieux potentiels lorsque des doutes quant au respect et à l'application des critères établis par l'article 29bis sont présents.

Pour ce qui concerne la célébration de mariages et partenariats civils en dehors des heures de bureau et les samedis, je ne dispose pas de données vérifiables sur le nombre de communes qui recourent à ces possibilités. Il en est de même pour ce qui est des célébrations qui sont transmises par voie de moyens de



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur

télécommunication, tout en supposant que ceci n'est réalisé qu'avec l'accord des couples célébrant leur union.

Finalement, il n'est pas prévu d'organiser une formation spécifique pour les nouveaux élu-e-s issu-e-s des élections communales du 11 juin 2023 afin de les familiariser avec les pratiques et usages relatifs aux cérémonies civiles. Cependant, des réflexions sur une offre adaptée pour soutenir les élu-e-s dans l'organisation et l'encadrement des cérémonies sont actuellement menées.

Luxembourg, le 31/03/2023.  
La Ministre de l'Intérieur  
(s.) Taina Bofferding